



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**



TRANSPORT MARITIME

Formation santé-environnement

Sète - 19 Juillet 2019



CONTEXTE

- Le transport maritime achemine plus de 90% des marchandises dans le monde;
- Les volumes de fret international vont être multipliés par plus de 4 d'ici 2050;
- Le nombre de navires marchands augmente également chaque année (+ 3,5% en 2014);
- Des navires toujours plus gros !
- Mode de transport le plus propre ? Mouais ...



Que fait FNE ?



La croisière abuse



- En partenariat avec NABU et le mouvement de FNE
- Cible: Marseille, Nice, Toulon, Sète, Port-Vendres, Bastia et Ajaccio
- Année: 2015-2017

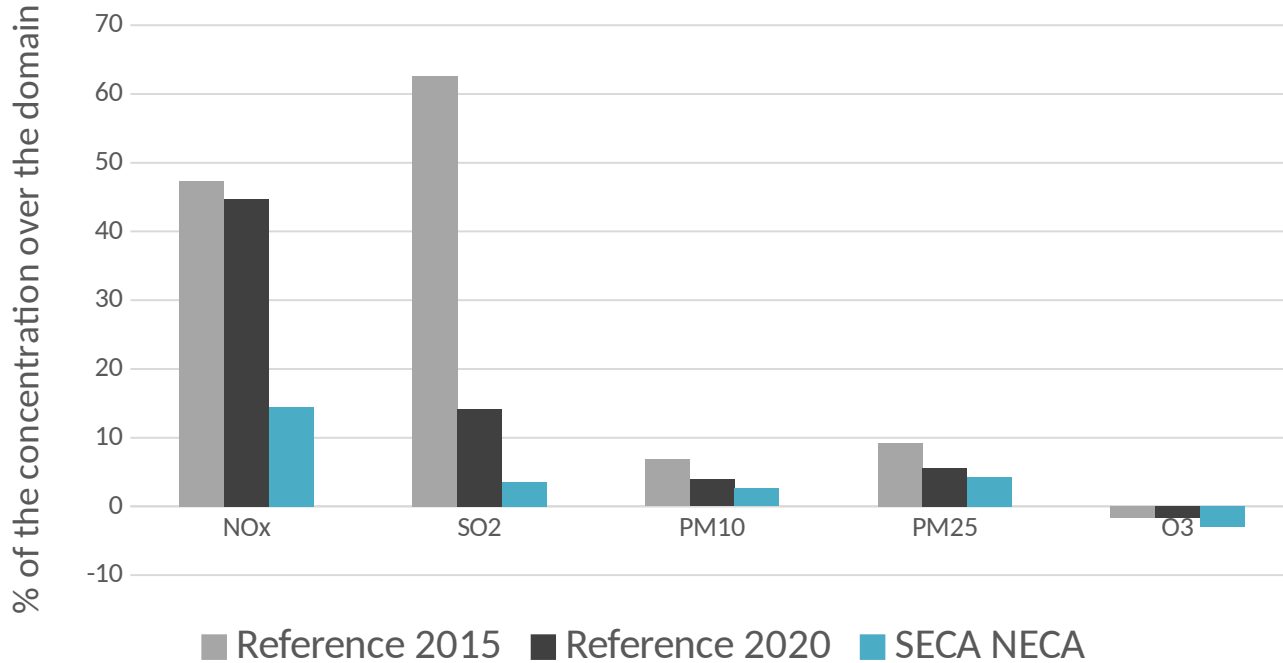


Transport maritime: alors ca gaze ?

- En partenariat avec NABU et le mouvement FNE
- Cible: Méditerranée et Atlantique
- Année: 2017-2019
- Action internationale



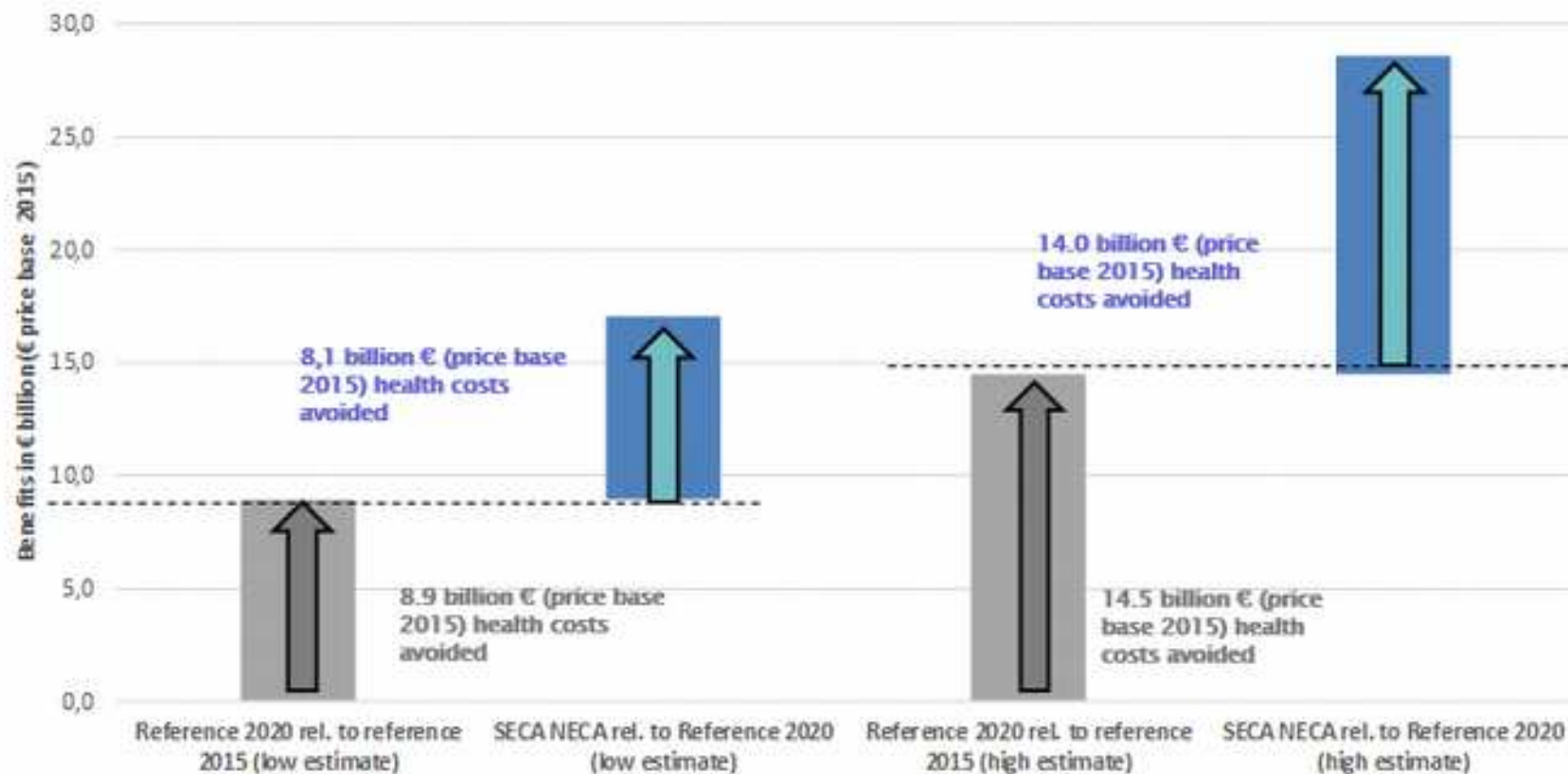
L'Etude MED ECA

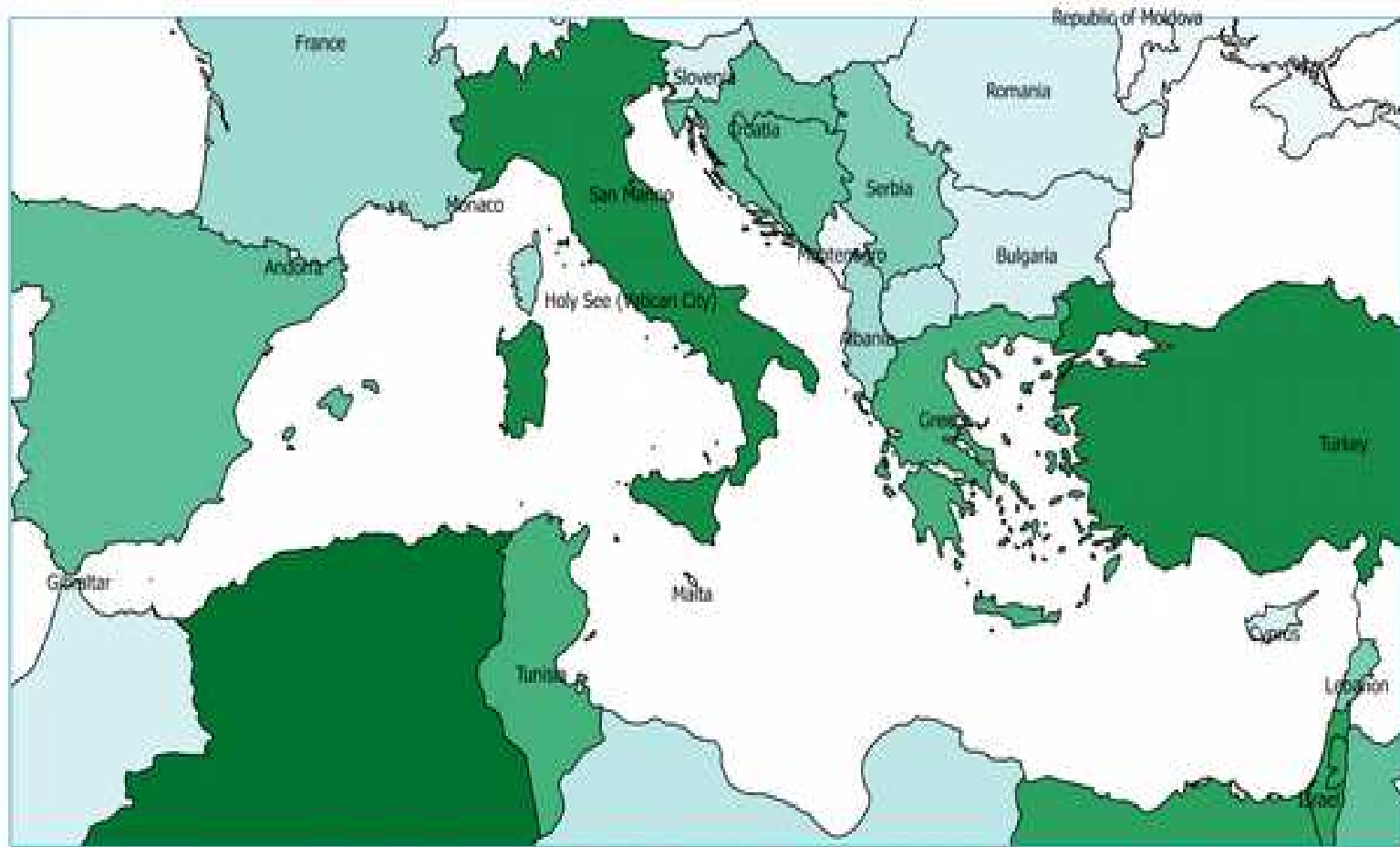


Source: INERIS

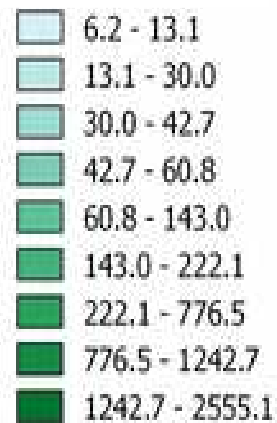


Health benefits in 2015 for the ECAMED domain - Low (median VOLY) and high (mean VSL) estimate:



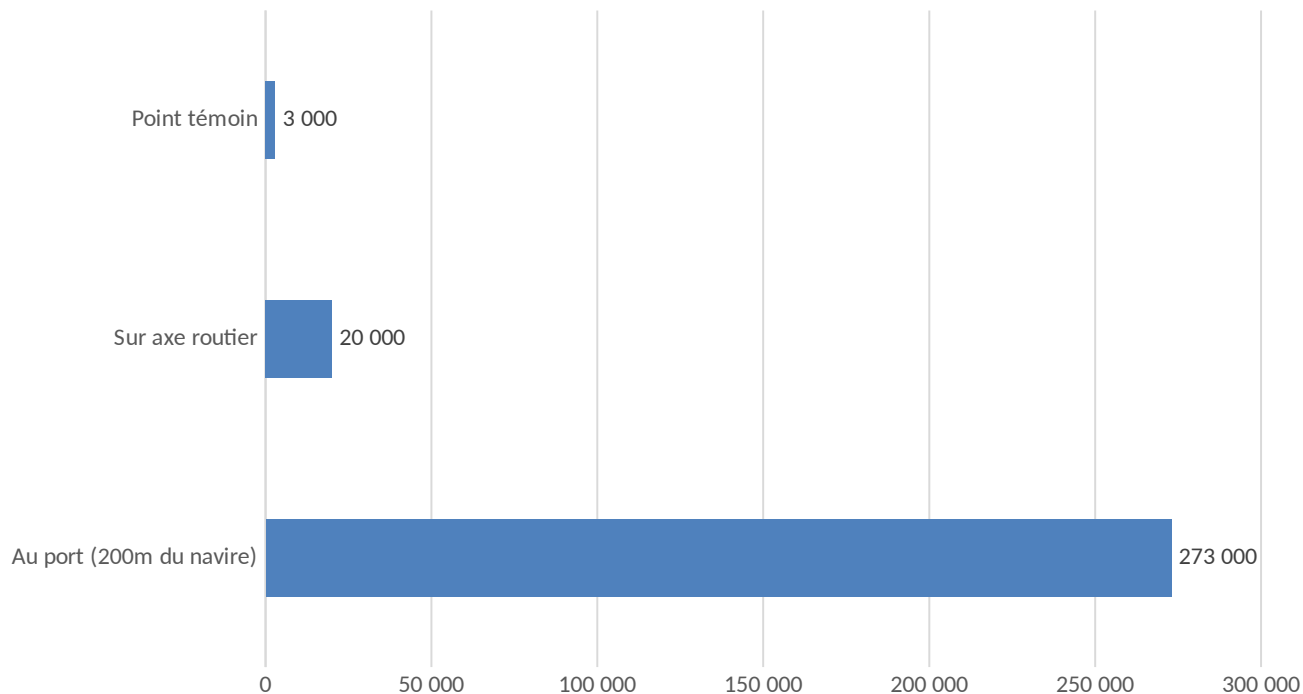


Benefits in M€



Particules ultra-fines : un air jusqu'à 100 fois plus pollué vers les navires

Particules ultra-fines par cm³



P-TRAK

262000 FT

MIN 2850

19:38:42

MAX 273000

19:38:24

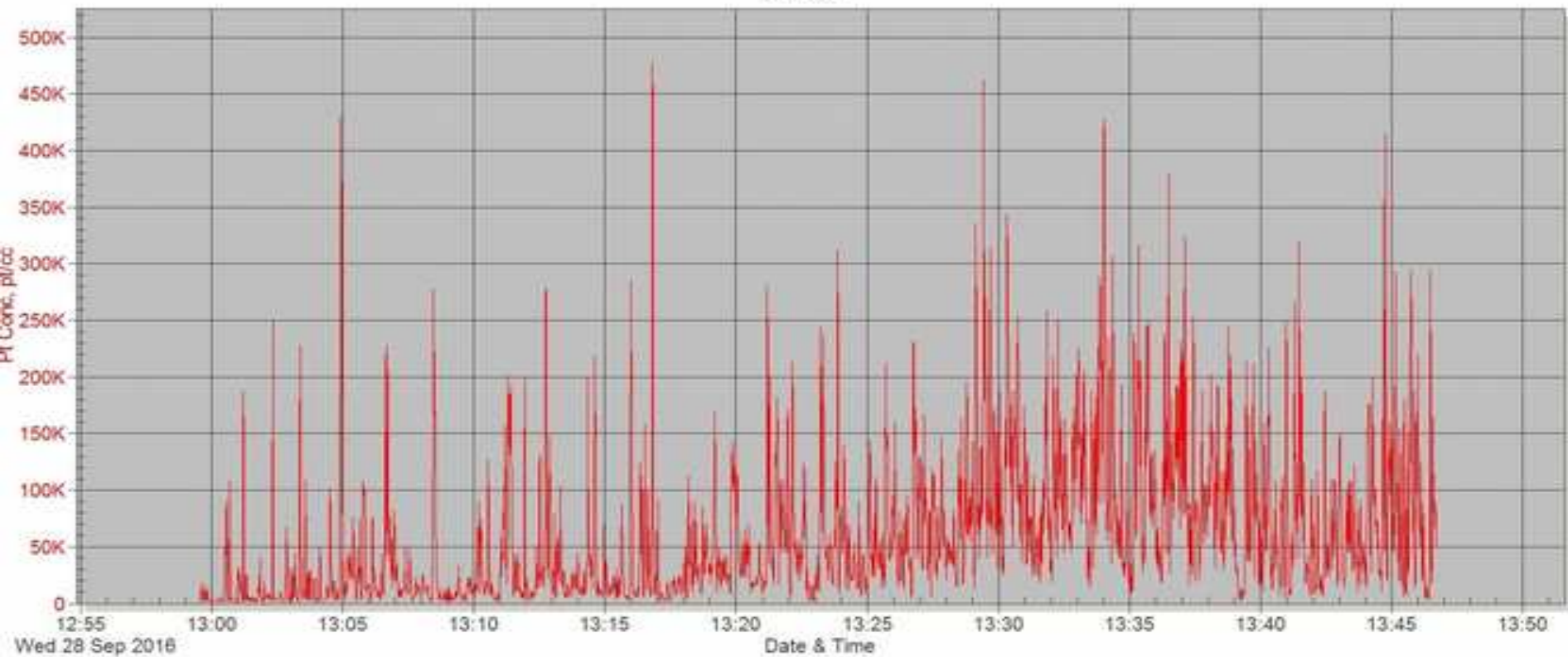
LOG MODE 1

10% RET

TO STOP



Cruise Ship On Deck



DES POLLUANTS AUX EFFETS DEVASTATEURS POUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LE CLIMAT

- L'oxyde d'azote (NO_x)
- L'oxyde de soufre (SO_x)
- Les particules fines

Infections microbiennes des bronches

Hyper-réactivité des bronches

Dégradation de la respiration

Maladies respiratoires et cardiovasculaires

- 60 000 morts
- Coût: 58 milliards d'euros



Quelle réglementation internationale ?

- Convention MARPOL (annexe VI) qui traite de la prévention de la pollution de l'air par les navires

Year	Outside ECA Limit % SOx	Inside ECA Limit % SOx
2007	4.5%	1.5%
2010	4.5%	1.0%
2012	3.5%	1.0%
2015	3.5%	0.1%



Quelle réglementation européenne ?

- Directive 2005/33/CE introduit dans le droit européen les dispositions de base de l'annexe VI de la convention MARPOL
- A compter du 1er janvier 2010, les bateaux de navigation intérieure et les navires à quai dans les ports de l'Union Européenne n'utilisent pas de combustibles à usage maritime dont la teneur en soufre dépasse 0,1% en masse.
- Problème □ : contrôles: 1/1000, amendes peu dissuasives (800 euros en Pologne par exemple !)



Quelle réglementation en France ?

- Rappelée à l'ordre par la commission en 2015
- Ordonnance du 24 décembre 2015 précise les seuils d'émissions de soufre à respecter en mer et à quai ainsi que les sanctions pénales
- Un an d'emprisonnement et de 200 000 euros d'amende
- Plus de 654 contrôles en 2016
- 7 dossiers transmis au Procureur de la République
- Un premier contentieux: AZURA (compagnie Carnival)



Les solutions !



Les solutions

- Arrêtons d'user de fuel lourd, carburant extrêmement polluant
- Incitons à une mixité énergétique
- Appliquons un bonus/malus portuaire afin d'impulser le changement
- Le contrôle des émissions des navires, un outil indispensable







DES QUESTIONS?



